



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Groupe d'échange ministériel du 05 mai 2009

Compte-rendu du point 3 de l'ordre du jour

Projet de fusion de corps toutes catégories A, B et C.

1) Présentation de l'administration :

Pour l'administration, Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur des ressources humaines a expliqué que cette réunion faisait suite à une commande forte de la part de la DGAFP pour mettre en œuvre rapidement la réforme. En préalable, il rappelle son attachement au statut général de la fonction publique, aux statuts particuliers ainsi qu'au principe de fonction publique de carrière. Il affirme que rien n'est encore décidé et qu'il s'agit pour l'instant de présenter des propositions de principe. Il souhaite recueillir le sentiment des OS sur les différentes hypothèses énoncées dans les documents joints pour la réunion et le cas échéant voir dans quel axe il serait possible de travailler :

Pour toutes les catégories A, B et C :

Hypothèse 1, regroupement des corps au sein de 3 filières :

- administrative (agents exerçant des fonctions de gestion administrative)
- technique (corps techniques, exploitation, environnement avec dimension interministérielle incorporant les corps équivalent des ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de l'industrie)
- contrôle-sécurité-prévention (CTT, IPCSR, CAM...)

Hypothèse 2, regroupement des corps au sein de 2 filières :

- administrative et contrôle
- technique

Hypothèse 3, regroupement des corps au sein de 2 filières

- administrative et certains corps de contrôle (CTT, IPCSR, CTT, CAM « administratifs »)
- technique et CAM spécialité navigation/sécurité et pêche/culture marine

Pour chaque hypothèse et au sein de chaque filière, les fusions pourraient être étudiées au cas par cas et pourraient constituer, selon le DRH, une opportunité pour le devenir de certains corps dits «en voie d'extinction» et donner de nouvelles perspectives de déroulement de carrière en facilitant la mobilité.

Yves Malfilatre fait ensuite une présentation en s'appuyant sur le dossier de projet de fusion de corps de la catégorie B dite « technique » qui selon lui, pourrait être une base de travail.

2) Déclaration CGT:

La Fédération équipement-environnement CGT fait ensuite la déclaration suivante :

Vous avez porté à l'ordre du jour de cette réunion, les projets de fusion des corps de l'ensemble des catégories A, B et C. Celle-ci fait suite à la réunion du 23 avril 2009 sur les projets de fusion de corps de la catégorie B dite «technique».

Pour la fédération CGT équipement-environnement, ces projets de fusion et de création de corps interministériels s'inscrivent dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public.

Ils sont inacceptables au regard des missions des filières spécifiques par exemple exploitation, protection de l'environnement, météo, sécurité maritime, etc, et des fonctions des agents des corps concernés sauf à préfigurer l'extinction ou l'externalisation de missions de service public et bien évidemment la disparition des statuts particuliers, ce que la CGT ne peut cautionner.

Le projet du ministère de la Fonction Publique de réduire le nombre de corps découle directement de la mise en œuvre des réformes du gouvernement qui diminuent le nombre de fonctionnaires, accroissent la flexibilité et la mobilité imposée. Qui plus est, cette réforme se ferait a minima, sans revalorisation significative des grilles indiciaires.

Nous sommes loin des besoins et des attentes des personnels, que la CGT porte :

La fixation du SMIC à 1 600 euros bruts et un début de carrière dans la grille par niveaux de recrutement suivants :

CAP/BEP : 1,2 SMIC soit 1 920 euros bruts,

BAC : 1,4 SMIC soit 2 240 euros bruts,

BAC+2 : 1,6 SMIC soit 2 560 euros bruts,

BAC+3/4 : 1,8 SMIC soit 2 888 euros bruts,

BAC+5 : 2 SMIC soit 3 200 euros bruts,

BAC+8 : 2,3 SMIC soit 3 680 euros bruts.

Nous sommes loin d'un doublement de la rémunération sur la carrière que demande la CGT. Nous dénonçons que la négociation au niveau Fonction Publique ne porte pas sur l'ensemble de la grille englobant les catégories A, B et C en prenant en compte les revendications de changement de catégorie.

Nous dénonçons le chantage qui pourrait s'exercer sur les agents en les menaçant de les écarter des maigres revalorisations prévues par les discussions au niveau Fonction Publique en cas de refus de fusion des corps voulue par le ministère.

Ces projets de fusion de corps présentés comme la « grande réforme de la Fonction Publique » renforceraient la précarité dans la Fonction Publique, elles constitueraient un déclassement des agents.

La CGT se prononce pour un renforcement des garanties statutaires, le maintien d'une Fonction Publique de carrière basée sur l'égalité d'accès pour tous les citoyens par le biais des concours avec des moyens en formation. Elle est pour une réelle reconnaissance des qualifications et est opposée à toute rémunération individualisée et basée sur l'arbitraire.

3) Discussion:

Dans ses différentes interventions, la CGT a fait part de sa forte inquiétude et de sa stupéfaction quant au projet de disparition de la filière exploitation dans les hypothèses proposées par l'administration puisque les corps « exploitation » seraient globalement intégrés dans la filière technique. Pour les personnels concernés, l'intégration dans la filière technique, la fusion avec d'autres corps de cette filière, la suppression de leurs statuts particuliers seraient lourds de conséquences. La CGT rappelle qu'y compris le ministre Borloo reconnaît la particularité de la pénibilité des missions exercées par les agents de ces corps lorsqu'il demande la bonification du service actif. Il s'appuie sur le rapport du professeur Domont présenté en CCHS qui est sans ambiguïté pour les personnels d'exploitation mais pointe également cette même particularité pour le corps des contrôleurs des TPE. Ainsi tout plaide pour le maintien de la filière exploitation.

Quelques soient les catégories et les filières, avec ce projet, la crainte est forte de voir disparaître des corps spécifiques balayant ainsi vite l'histoire et les fondements de leur création ainsi que les missions qui y sont associées. Fusionner les corps, c'est mettre en jeu la technicité du ministère avec le risque de précarisation des carrières au profit d'une fonction publique de métier ouvrant la voie à l'externalisation de missions. Si on croise ce chantier avec le projet de loi sur la mobilité, on entrevoit les dégâts possibles et les conséquences pour le personnel. La CGT a demandé quelle enveloppe budgétaire allait être allouée pour ce projet et quelles conséquences celui-ci aurait sur les chantiers statutaires et indemnitaires en cours.

Dans l'ensemble, les autres organisations syndicales (OS) ne remettent pas en cause le fond du projet mais dénoncent le cadre contraint de la RGPP et posent plutôt des questions sur le processus et sur les critères à retenir en terme de fongibilité possible entre corps afin que le ministère émette des propositions de fusion qui tiennent la route, celui-ci étant « contraint » de répondre à la commande de la DGAFP. La CFDT et l'UNSA sont pour leur part favorables à la fusion trouvant même que les choses n'avancent pas assez vite, qu'il n'y a pas assez d'études de faisabilité avancées et se demandent pourquoi on n'a pas intégré les corps DGAC dans les 3 hypothèses présentées.

En réponse, le DRH indique que dans cette réforme, « tout le monde doit y gagner ». Selon lui, au sein d'un cadre statutaire peuvent être exercées des missions très différentes pourvu que les qualifications soient assurées par des parcours de formation adaptés. Les rétributions pourront aussi varier dans le cadre de la rémunération « au mérite » avec le projet de PFR (prime de fonctions et de résultats). A la question posée par la CGT sur l'enveloppe budgétaire allouée à ces projets, celui-ci répond qu'il n'y aura pas de rallonge. Au sujet des conséquences sur les travaux statutaires et indemnitaires en cours, il n'a pas su répondre.

Concernant le calendrier, l'administration, tout en affirmant que rien n'est bouclé, annonce qu'elle doit remettre des propositions rapidement à la DGAFP. D'autres réunions devraient être programmées jusqu'à l'automne. La mise en œuvre serait prévue pour début 2010...

Malgré ce qu'ont pu affirmer les autres organisations syndicales au cours de la réunion, pour la CGT, ce projet de fusion de corps de toutes catégories A, B et C ne peut se résumer à une question de méthode mais pose bien le problème de fond du devenir des statuts et des missions techniques et spécifiques du ministère. D'autres questions peuvent être mises en perspective notamment celle du devenir des écoles.

Le DRH affirme que rien n'est encore ficelé et même si nous nous demandons pourquoi des propositions plus avancées sur un projet de fusion de corps de la catégorie B dite « technique » ont

été présentées lors d'une première réunion le 23 avril, rien n'est encore joué et la mobilisation du personnel devra compter !